

M. GALLIHER : Et je le répète.

M. BLAIN : Et je le répète. Je suis sûr que la Chambre comprend fort bien mon honorable ami. C'est là une politique qui me paraît recevoir l'appui et l'approbation de tous ces honorables messieurs.

M. GALLIHER : Je ne vois pas qu'ils puissent faire autrement.

M. BLAIN : Je suppose que cela s'appliquera aux juges.

L'honorable M. FIELDING : Si mon honorable ami désire que je lui réponde ici, je vais le faire. Je ne vois pas de raison qui pourrait empêcher un libéral de devenir juge. Si mon honorable ami peut nous citer un seul cas où un libéral ait été nommé juge, sans posséder les qualités nécessaires pour exercer ces fonctions, alors il y aurait là matière à discussion. Mais je ne vois pas, je le répète, de raison qui pourrait empêcher un libéral de devenir juge.

M. BLAIN : Je ne vais pas, non plus, si loin que cela. Je dis seulement que quand les libéraux-conservateurs étaient au pouvoir, on les accusa de se montrer trop enclins à nommer leurs amis politiques à différentes charges publiques. Ces honorables messieurs de la droite se sont alors élevés contre cette politique. Il firent alors remarquer que l'Intercolonial s'en ressentait, et ils déclarèrent que parce que mon honorable ami de Lanark-sud—j'ignore si cette accusation était fondée ou non—avait adopté la politique de nommer ses amis aux emplois publics, l'Intercolonial avait beaucoup baissé dans l'estimation du pays et était mal administré. C'est là ce qui a été dit, et on devait naturellement s'attendre à ce que les libéraux, une fois au pouvoir, adopteraient une politique différente. Cependant, aujourd'hui, nous voyons qu'un des chefs de la droite, l'honorable ministre des Finances, ne craint pas de venir affirmer que la seule politique dont ce gouvernement s'inspire c'est celle qui veut que les dépouilles aillent aux vainqueurs.

Une VOIX : Et cela n'est que juste.

M. BLAIN : C'est bien, au contraire, ce que nous condamnons. Nous tenons surtout à faire ressortir ici la conduite hypocrite du gouvernement.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. BLAIN : Cela fait rire mon honorable ami. Je suppose qu'il n'attend que la dissolution de la Chambre pour voir si on va le récompenser de ses services.

M. GALLIHER : Je suis la modestie même, et je ne demande rien.

M. BLAIN : Je suis heureux de rencontrer un libéral qui ne demande rien. C'est là une exception sans doute, et nous suivrons de près l'évolution de ce phénix d'ici quelques années. Je viens demander au ministre des Chemins de fer si la politique du gouverne-

M. BLAIN.

ment au sujet des renvois d'employés, sur l'Intercolonial, est la politique suivie par ses prédécesseurs ; c'est-à-dire que quand un député représentant un comté croit avoir raison de se plaindre d'un employé de l'Intercolonial, il lui suffit de déposer sa plainte pour que cet employé soit immédiatement congédié, qu'il soit libéral ou conservateur.

L'honorable M. EMMERSON : Cela ne s'est jamais présenté depuis que j'ai la charge du département.

M. BLAIN : Nous voulons savoir quelle est la politique suivie par ces messieurs.

L'honorable M. EMMERSON : J'ai dit que cela ne s'était jamais présenté depuis que je suis en fonctions. Si jamais un cas de ce genre se présente, je verrai alors ce qu'il y a à faire.

M. BLAIN : C'est tout ce que l'honorable ministre peut nous dire ?

L'honorable M. EMMERSON : Je ne veux pas en dire plus long dans le moment.

M. LANCASTER : S'il est contraire à la bonne administration de ce chemin de fer qu'un employé se montre hostile à ce gouvernement, assurément on devrait aussi s'opposer à ce que les employés s'entremettent activement en faveur du gouvernement. De tels agissements ne peuvent que tendre à augmenter le déficit de l'Intercolonial, car des employés incompetents coûtent toujours trop cher. Assurément, nous avons le droit de savoir si l'honorable ministre a l'intention d'avoir ici deux poids et deux mesures. Nous avons le droit de savoir à quoi nous en tenir là-dessus, afin que personne ne perde de temps à formuler des accusations, sans être en mesure de les prouver.

L'honorable M. EMMERSON : J'ai déjà répondu à la question que l'honorable député de Peel m'a posée. J'ai dit que je n'avais pas encore eu l'occasion de pouvoir déterminer ce qu'il en était, et que si cette occasion se présentait, je ferais mon possible pour ne commettre aucune injustice. Je dois faire remarquer à l'honorable député de Peel que je ne crois pas qu'il ait parfaitement compris ce que j'ai dit au sujet de la recommandation. J'ai dit que la recommandation qui aurait en tout temps la préséance serait celle se rapportant aux aptitudes des candidats. Mon honorable ami m'a certainement mal compris quand il a dit que j'en voulais faire une question de politique.

M. BLAIN : Ce n'est pas ce que j'ai compris.

M. GANONG : L'honorable ministre des Chemins de fer s'est contredit si souvent, qu'il est fort difficile de démêler la vérité. A venir jusqu'à 6 heures, il posait pour la personification même de la justice, ce qui ne l'a pas empêché de s'endormir pendant la longue dissertation de l'honorable député de